



Cofinancé par
l'Union européenne

Lettre de mission

Entre : Association le Sel de la Vie

Et : Madame Caroline Adjibou

Dans le cadre de son emploi de Coordinateur de l'Ecurie Médecine Sociale, Solidaire et Responsable Médenpharmakine, Madame Caroline Adjibou employé à **temps plein sur la structure**, est affecté à **hauteur de 100 % de son temps de travail mensuel, à partir du 01/08/2023 et jusqu'au 31/12/2023 sur l'opération FSE** intitulée « DÉVELOPPER ET ESSAIMER NOTRE ÉCURIE MÉDECINE SOCIALE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE. », qui se déroule du 03/01/2022 au 31/12/2023.

Cette opération bénéficie du soutien de l'Europe au travers du FSE sur le Programme National FSE+ 2021-2027.

Position dans la structure

- Sous la responsabilité hiérarchique directe du **coordinateur de l'écurie**.
- En lien fonctionnel avec la **chargée de projet européen**.

Missions principales (actions de l'opération FSE)

Exemples missions :

1. Gestion de Projet:

Définir les objectifs et livrables des projets en collaboration avec les équipes.
Élaborer et suivre les plans de projet, y compris les calendriers, les ressources et le budget.
Assurer la coordination transversale entre les différentes équipes pour la bonne exécution des projets.

2. Administration:

Gérer la documentation administrative des projets, y compris les contrats, les accords et les rapports.
Assurer la liaison avec les parties prenantes externes et internes pour toutes les questions administratives.

3. Suivi Comptable:

Effectuer le suivi financier des projets.
Préparer et présenter les budgets, effectuer le suivi des dépenses et assurer le respect des prévisions financières.
Produire des rapports financiers périodiques et en fin de projet pour les parties prenantes.

4. Reporting:

Rédiger des rapports d'avancement, identifier les écarts par rapport au plan initial et proposer des ajustements.
Évaluer les résultats des projets et fournir des analyses de performance.

Fait à Marseille, le 1/08/2023

Signature de l'employeur

Signature du salarié



Textes nationaux en vigueur :

Décret n° 2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période de programmation 2021-2027.